

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2010 – IMPOTS LOCAUX –
VOTE DES TAUX**

Monsieur Yves AUMON, Premier Maire-Adjoint délégué aux Finances et Affaires Générales, expose :

Le budget principal 2010 qui vous a été présenté est équilibré, en section de fonctionnement, par un produit fiscal de 13 685 000 €.

Il convient donc de fixer les taux de chaque taxe permettant d'atteindre ce montant, sachant que les bases prévisionnelles 2010 notifiées par les Services Fiscaux sont les suivantes :

- Taxe d'habitation = 31 227 000 €
- Foncier bâti = 22 438 000 €
- Foncier non bâti = 33 900 €

Je vous demande donc votre accord pour adopter les taux ci-dessous pour l'année 2010 :

- **Taxe d'habitation = 20,88 %**
- **Foncier bâti = 31,81 %**
- **Foncier non bâti = 86,00 %**

**Le Conseil Municipal, après délibéré à la majorité absolue
28 voix pour
7 abstentions
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 31 mars 2010

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

signé

signé

Yves AUMON

Yves AUMON